

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
15/03/2026

date d'affichage des délibérations :
20/03/2026

nombre des membres
en exercice est de : 11

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 MARS 2026
à 20 H 30**

Etaient présents : GIRARD Serge - MATAILLET Cécile - PELCY Eglantine - CARVAL Tom - MAURER Romaric - LAFOSSE Corinne - PERRAULT Cathie - BONFILS Laurent - VAUGUET Stéphanie - PETRINI Romain - JAMMY Guerlain.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY,
Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Election du Maire.
- 2/ Election des Adjoint.
- 3/ Indemnités de fonction des Adjoint.
- 4/ Election des Délégués dans les organismes extérieurs (SIED).
- 5/ Délégations consenties au Maire par le Conseil.

1 Election du Maire.

EXPOSE : Le doyen d'âge de l'assemblée fait procéder à l'élection du Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Serge GIRARD est élu à l'unanimité.

2 Election du nombre des Adjoint

EXPOSE : La Commune peut avoir entre 1 et 3 Adjoint au maire, le Maire propose de retenir l'hypothèse de 3 Adjoint.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Proposition du Maire qui est approuvée à l'unanimité.

3 Election des Adjoint.

EXPOSE : La liste doit être obligatoirement paritaire, trois candidats se portent candidat :

- 1^{er} adjointe, Eglantine PELCY,
- 2^{ème} adjoint, Tom CARVAL,
- 3^{ème} adjointe, Cécile MATAILLET.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Ils sont élus à l'unanimité.

4 Indemnités de fonction des Adjoint.

EXPOSE : Le Maire propose de retenir un taux de 7% de l'indice de la fonction publique (maximum autorisé pour une commune de moins de 500 habitants est de 10,89%).

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette proposition est validée par 8 voix pour et 3 abstentions.

5 Election des délégués dans les organismes extérieurs (SIED).

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : A l'unanimité, Serge GIRARD, titulaire et Romaric MAURER, suppléant sont désignés comme représentants de la Commune au SIED.

6 Election Délégations consenties au Maire par le Conseil.

EXPOSE : La loi prévoit la possibilité pour le Conseil d'accorder au Maire un certain nombre de délégations pour gérer la Commune et éviter de multiplier les réunions du Conseil.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Sur 31 délégations possibles, 13 sont votées à l'unanimité.

7 Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 06 Mars 2026.

Une modification de la rédaction sur les travaux du pont est adoptée à l'unanimité.

8 Questions diverses.

- **La Charte de l'élu local** est portée à la connaissance de tous les Conseillers.
- **Le Conseil décide, à l'unanimité, que la Commune n'exercera pas son droit de préemption** sur la vente des parcelles forestières A 118 et A 119.

La séance est levée à 21 h 50.

La Secrétaire de séance

Eglantine PELCY



Le Maire

Serge GIRARD

